



COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE
L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

BP 2112 Tél. (241) 01 44 47 31 Fax :(241) 01 44 47 32 – Libreville-GABON

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NDEDE-DOLISIE ET DE
FACILITATION DES TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR LIBREVILLE- BRAZZAVILLE
PHASE 1**

N° d'AMI
Secteur
Prêt BAD
Don ITF
Numéro du Projet

: **AMI N°03/CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023**
: Transport
: N° 2100150030694
: N° 5580155000401
: P-Z1-DB0-088

1. La République du Congo et la République Gabonaise ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route de la route DOUSSALA-DOLISIE et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Pointe-Noire - Brazzaville, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts et Don pour financer le contrat de service d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une étude d'harmonisation des procédures douanières entre le Congo et le Gabon..
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres : (i) l'analyse de la situation actuelle, pour chaque pays, à partir de la collecte de données et informations relatives aux procédures douanières et de transit en vigueur dans les deux pays et la réglementation internationale appropriée notamment celle de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la CEMAC ; (ii) l'élaboration, pour une déclaration unique de transit, d'un manuel de procédures visant l'harmonisation et la simplification des réglementations et des procédures de dédouanement applicables aux deux pays, (iii) la mise en place des outils appropriés de gestion des risques et de leur efficacité, (iv) la mise en place d'un cadre d'optimisation du système informatique de traitement et de mise à jour des données, (v) l'élaboration d'un guide de formation des formateurs des agents qui seront chargés de la mise en œuvre des nouvelles procédures douanières, (vi) la mise en place d'un cadre propice de concertation avec les différents partenaires en douanes pour une meilleure efficacité des nouvelles procédures douanières et pour l'élimination des mauvaises pratiques, (vii) la proposition d'un mécanisme de mise en œuvre des différentes actions de l'harmonisation des procédures douanières, de détermination et de mise en place des indicateurs de performance, (viii) la définition d'un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'harmonisation des procédures douanières ; (ix) l'élaboration des procédures spéciales concernant les formalités relatives aux : (a) aux marchandises dangereuses ; (b) aux cargaisons anormales ou de grandes dimensions et (c) aux véhicules vides en retour de fret. La Mission, à réaliser en trois (03) phases, se déroulera sur une période de six (06) mois, incluant les périodes consacrées à la revue des livrables.
3. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, OE en sigle » invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations requises (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisées en Juillet 2012, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **de 8 heures 30 à 15 heures 30, heure locale (TU+1), du lundi au vendredi.**
6. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 31 juillet 2023, à 15 heures, heure locale, TU+1** et porter expressément la mention « **AMI N°03/CEEAC/COM/PR/CAT/STRFF/2023- « Etudes d'harmonisation des procédures douanières au niveau des deux pays ».**

**COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE
L'AFRIQUE CENTRALE**

A l'attention du Commissaire à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures
(Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du
Transport)

A l'attention de **Monsieur le Chef de Service des Transports Routier, Ferroviaire et
Fluvial, Coordonnateur**

Général des Programmes et Projets des Transports,

bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Libreville, Boulevard Triomphal (Ex Immeuble de la BEAC) – BP 2112 Libreville, GABON,

Tél. : +241 01 44 47 31/+241 04 52 27 49

Par courriel email : commission@ceeac-eccas.org ; bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Le Président de la Commission

Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO

